

DU CONSEIL

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1758

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Pôle entrepreneurial de Givors - Demande de subvention du Fonds européen de développement

régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'innovation et de l'action économique

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1758

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : Pôle entrepreneurial de Givors - Demande de subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de soutien à l'entrepreneuriat. Le concept de pôle entrepreneurial de la Métropole s'inscrit dans un double objectif : la démarche de territorialisation de la stratégie Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) et l'adaptation aux nouveaux besoins de l'offre d'immobilier dédié aux créateurs.

L'outil pôle entrepreneurial vise à accompagner l'entrepreneur tout au long de son parcours, de l'incubation, test de son projet au stade de la création puis au développement. Véritable carrefour de l'écosystème territorial, le pôle entrepreneurial permettra une réponse plus souple et personnalisée. La politique de L_VE doit permettre d'optimiser le taux de la création et favoriser le développement et donc la création d'emplois.

La démarche de territorialisation vise à obtenir une offre de services d'appui à la création homogène et accessible sur l'ensemble des 59 Communes du territoire de la Métropole à l'attention de tous les publics. L'organisation sur le territoire de la politique d'appui à la création sera mise en œuvre via les pôles entrepreneuriaux. Ainsi, la Métropole investit sur ce mandat dans la création de 3 pôles entrepreneuriaux, dont celui de Givors, sur des Conférences territoriales des Maires (CTM) non dotées d'immobiliers dédiés à ce jour, en complément des pépinières généralistes historiques.

Chacun des nouveaux projets de pôle se déclinera en fonction des spécificités territoriales tout en s'inscrivant dans le socle commun. Ainsi, le projet de pôle entrepreneurial de Givors est un véritable outil de proximité de la stratégie L_VE sur le bassin sud Lônes et coteaux du Rhône. Au-delà de l'offre immobilière, le pôle a pour objectifs de répondre aux enjeux économiques du bassin de vie, de revitaliser la vallée du Gier et les quartiers politique de la ville de Givors.

II - Avancement du projet

Pour permettre une livraison de l'outil en 2019, la Métropole a engagé la mise en œuvre opérationnelle de l'opération, notamment pour les étapes suivantes :

- maîtrise foncière (acquisition du foncier),
- lancement des études de conception (phase avant-projet sommaire -APS-).

III - Déclinaison du projet

Plus qu'une pépinière d'entreprises, le pôle entrepreneurial intégrera plusieurs typologies de lieux complémentaires réunis en un même ensemble. Le pôle entrepreneurial permet ainsi de répondre aux nouvelles formes de travail et aux nouveaux besoins exprimés ces dernières années associant modèle collaboratif et immobiliers plus classiques de bureaux et d'ateliers. La spécificité du pôle entrepreneurial repose également dans l'offre d'un chaînage de l'immobilier souple et modulaire permettant à la "jeune pousse" de trouver un lieu adapté lors des phases d'incubation, de la création puis au développement qui en découle car les créations d'aujourd'hui sont les petites et moyennes entreprises (PME) de demain.

Ainsi, le projet de pôle entrepreneurial de Givors vise à développer un programme d'immobilier d'entreprises permettant d'accompagner la création et pérennisation des entreprises de Givors et son bassin de vie.

Sur un terrain de la zone d'aménagement concerté (ZAC) VMC situé en entrée de ville, à proximité immédiate de la gare Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) Givors Centre-ville, de l'A47, et du centre-ville, ce pôle, porté par la Métropole, permettrait de développer près de 2 000 mètres carrés de surface de plancher d'immobilier dédié aux créateurs d'entreprises dont :

- plus de 800 mètres carrés de locaux d'activité,
- près de 1 200 mètres carrés de bureaux, coworking et d'espaces communs partenaires.

Il est à noter que l'investissement de la collectivité apportera une dynamique économique permettant d'escompter plus de 3 500 mètres carrés de surface de plancher d'immobilier "type post pépinière" porté par un investisseur privé.

Il est donc proposé de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour l'opération pôle entrepreneurial de Givors, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Dépenses totales (en € TTC)	Dépenses subven- tionnables (en € HT)	Recettes prévisionnelles	Taux de subvention (en %)	Montant (en €)
foncier	641 517	552 500	Région Auvergne-Rhône-	35	1 249 653
études	175 762	146 468	Alpes (droit commun)		
travaux et autres dépenses	3 445 765	2 871 471	FEDER	39	1 400 000
			autofinancement	26	920 786
Total	4 263 044	3 570 439	Total		3 570 439

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

- a) solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'équipement du Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant de 1 400 000 € pour l'opération pôle entrepreneurial de Givors,
- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Métropole de L	von - Conseil	l du 6 mars 2017	- Délibération	n° 2017-1758
----------------	---------------	------------------	----------------	--------------

2° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et/ou à inscrire sur le budget principal - opération n° 0P01O4928 - compte 13272 - fonction 62.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.